

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

DE LA COMMUNE DE MONTLUEL

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

D'autre part, la loi Notre du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à l'obligation de la commune de Montluel. Elle sera diffusée sur le site internet de la ville, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le contexte général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune en 2020.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et il est transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif est un budget prévisionnel pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le maire, ordonnateur, n'a pas obligation de réaliser ce qui est prévu, en dehors de certaines dépenses telles que le remboursement des emprunts, les salaires des agents communaux et les missions de service public obligatoires.

Le budget primitif 2020 a été voté le 30 janvier 2020 par le conseil municipal.

➤ Les éléments de contexte et les priorités du budget :

Le budget primitif 2020 de la commune de Montluel se caractérise par :

- La volonté réitérée depuis 2014 de **maintenir les taux de fiscalité communale** ;
- Une diminution des recettes de gestion marquée par la baisse des concours de l'Etat ;
- La mobilisation des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible ;
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement :
 - Tout en gardant un niveau élevé de qualité des services rendus aux habitants ;
 - En contenant la masse salariale ;
 - En limitant l'évolution des dépenses de gestion des services ;
 - En conservant une stabilité globale des subventions aux associations.

Le budget 2020, voté en dépenses et en recettes pour un montant total de 10 285 787,24 €, est construit en deux parties :

- Une partie « fonctionnement » qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune ;
- Une partie « investissement » qui présente les programmes d'investissements nouveaux. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

➤ **La section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement s'équilibre pour 2020 à hauteur de 6 982 859,40 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- Les charges à caractère général : achats, locations, entretien des bâtiments et des voies, honoraires, transports ;
- Les charges de personnel ;
- Les autres charges de gestion courante comme par exemple les contributions aux organismes de regroupement, les subventions aux associations ;
- Les charges financières comme par exemple les intérêts des emprunts ;
- Les charges exceptionnelles comme par exemple la rémunération de délégataire.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement les suivantes :

- Les prestations de services avec notamment les droits des services périscolaires, à caractère de loisirs ;
- Les impôts et taxes ;
- Les dotations et participations ;
- Les autres produits de gestion comme par exemple les revenus des immeubles ;
- Les produits exceptionnels.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Charges à caractère général	1 705 950,00	Atténuation de charges	10 200,00
Charges de personnel	2 733 000,00	Prestations de services	486 050,00
Atténuation de produits	205 270,00	Impôts et taxes	3 510 112,00
Autres charges de gestion courante	708 500,00	Dotations et participations	1 146 180,00
Charges financières	171 000,00	Autres produits gestion courante	590 500,00
Charges exceptionnelles	478 000,00	Produits exceptionnels	10 000,00
Dépenses imprévues	121 483,30	Reprises sur provisions	10 000,00
Virement à la section d'investissement	587 536,10	Opérations ordre entre sections	19 120,00
Opérations d'ordre entre sections	272 120,00	Résultat antérieur reporté	1 200 697,40
TOTAL DE LA SECTION	6 982 859,40	TOTAL DE LA SECTION	6 982 859,40

Les taux d'imposition sont maintenus à l'identique depuis 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,42 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12 ,50 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 43,52 %

Le produit fiscal attendu pour 2020 est de 2 050 000,00 €.

➤ **La section d'investissement :**

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. **Elle s'équilibre pour 2020 à hauteur de 3 302 927,84 €.**

Les principaux projets prévus au budget 2020 sont les suivants :

- Travaux d'amélioration dans les groupes scolaires et divers autres bâtiments communaux ;
- Réfection et aménagement de la voirie communale ;
- Achat de gros matériels et outillages pour les écoles et les différents services communaux ;
- Réfection des toitures des églises ;
- Aménagement d'espaces de loisirs de plein air ;
- Extension de la vidéoprotection ;
- Mise en accessibilité des bâtiments publics et notamment les écoles ;
- Extension des cimetières.

Afin de financer ces programmes, les recettes suivantes sont attendues :

- Subventions auprès de divers organismes publics ;
- Dotations et réserves : excédent de fonctionnement capitalisé, fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement ;
- Emprunt ;
- Produits des cessions d'immobilisations.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Immobilisations incorporelles	122 060,00	Subventions d'investissement	100 000,00
Subventions équipement versées	32 500,00	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00
Immobilisations corporelles	658 170,00	Dotations, fonds divers, réserves	566 000,00
Immobilisations en cours	797 300,00	Cautionnement, produit cessions	230 000,00
Dépenses financières	787 450,00	Opérations pour compte de tiers	25 000,00
Opérations pour compte de tiers	25 000,00	Virement section d'exploitation	587 536,10
Opérations d'ordre entre sections	19 120,00	Opérations ordre entre sections	272 120,00
Opérations patrimoniales	400 000,00	Opérations patrimoniales	400 000,00
Restes à réaliser 2019	461 327,84	Restes à réaliser 2019	133 794,50
		Résultat antérieur reporté	388 477,24
TOTAL DE LA SECTION	3 302 927,84	TOTAL DE LA SECTION	3 302 927,84

➤ **L'état des emprunts :**

Au 1^{er} janvier 2020, le montant total des emprunts en capital s'élève à 5 427 210,91 €.

Le remboursement du capital pour l'année 2020 est de 633 753,53 €.

